

# Humeurs de rentrée

## Une rentrée sous l'ère du changement...

Comme chaque année depuis que la saignée a commencé dans l'éducation nationale, nous comptons le nombre de profs manquants dans chaque discipline, le nombre d'assistants d'éducation et de personnels administratifs !!

Il en manque beaucoup mais tout va bien : même pas une petite grève de rentrée, histoire de retrouver les ami-e-s et de se compter pour savoir si nous sommes toujours aussi nombreux....

Camarades, une nouvelle année scolaire commence et nous aurons l'occasion de manifester notre mécontentement dès le 09/10 avec les salarié-e-s du privé car à la CGT EDUC'ACTION on aime être nombreux et avec les autres !

Laure, documentaliste en lycée professionnel

## La rentrée sociale sera aussi européenne : non au traité TSCG!

Le 1er janvier 2013, un nouveau traité, signé le 2 mars 2012 par 25 chefs d'état et de gouvernement européens, doit entrer en vigueur.

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), nous sommes opposés à ce traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union européenne.

En effet, ce traité contraint les états à appliquer des politiques budgétaires ultra strictes alors que des politiques économiques coordonnées sont nécessaires permettant la relance économique et favorisant l'emploi et le développement des services publics.

Par ailleurs, ce traité préconise des mesures ayant un impact sur la fixation et l'indexation des salaires, les processus de négociation collective, les régimes de retraites, les services de santé et les prestations sociales que nous contestons car elles menacent les droits sociaux existant et entraveraient des perspectives de nouvelles conquêtes sociales.

C'est pourquoi nous nous adressons aux parlementaires français pour ne pas ratifier ce Traité et pour mettre en œuvre le contrat social proposé par l'ensemble des confédérations européennes réunies au sein de la CES.

**Pétition en ligne sur le site de la Confédération :**

<http://www.cgt.fr/article39575.html>

## Le pouvoir d'achat, lui, n'est pas rentré :

**juguez plutôt!**

Depuis le 1/1/2000, les prix ont augmenté de 22,75% tandis que le point d'indice, qui sert à calculer les salaires de la Fonction Publique, n'a augmenté que de 9,05%.

Pour des agents en fin de carrière, ceci se traduit très concrètement par une perte *mensuelle* de pouvoir d'achat de l'ordre de 220 € en catégorie C; 300 € en catégorie B; 420 € en catégorie A.

Le gouvernement précédent arguait que c'était compensé par le GVT (glissement vieillesse technicité) : autrement dit, par les passages d'échelon.

Mme Lebranchu aura-t-elle l'audace de reprendre cet amalgame à son compte?

En attendant, difficile pour un-e jeune prof de se loger!

Vos représentant-e-s	TITULAIRES	SUPPLEANT-E-S
CAPD 1erDEGRE 06	Leila SAIMI Vincent PINCHAUX	Florence CIARAVOLA Marc LEROY
CTSD 06	Vincent PINCHAUX	Elisabeth CARON

## Directrices d'école maternelle à la rentrée...

### ...ou le TGV en panne en rase campagne sans aucune info !!!

Ouverture de classe pour cette nouvelle rentrée !!! Ah ! Quel soulagement, enfin une rentrée un peu plus tranquille !! Seulement 7 enfants de 2009 en liste d'attente, même si toutes les classes sont à bloc...

Pré-rentrée : l'inspecteur nous réunit sur ce temps-là, qu'on aurait certes préféré consacrer à l'accueil du public, à la préparation de la rentrée...

Et c'est au retour de cette réunion que commence, pour les deux directrices que nous sommes, « l'horreur »!! Jugez plutôt :

- Plus d'aide à la rentrée !! elle a été repositionnée plus près de chez elle (à Valbonne, on la comprend!).

- La personne nommée sur les quarts et mi-temps des 2 écoles est en congé maternité, et le service des remplacements, saturé, est aux abonnés absents.

- La secrétaire de circonscription (qui en a quatre à gérer) est impuissante ! Elle n'a plus accès à rien : les accès internet la lâchent ; les services du rectorat ne répondent plus... Sa gentillesse est réconfortante, mais malheureusement ne suffira pas...

- Nous sommes aussi sans nouvelles des AVS pour des enfants notifiés par la MDPH... Idem aucune réponse ni du service des AVS, ni de l'ERH .....rien! Saturés sans doute aussi.

- Sans compter, cerise sur le gâteau, la facilité donnée par le Maire au personnel pour accompagner leurs enfants le jour de la rentrée dans leurs établissements respectifs !! Comme si l'Atsem n'était pas importante pour accueillir les enfants ce jour-là !! Pas de chance, cette année nous cumulons tous les cas de figure !! 3 personnes plus 2 absences non remplacées pour 6 classes !

Finalement, de tout cela on s'en débrouille avec beaucoup d'énergie et d'inventivité !! Heureusement que nous sommes deux.

Mais le pire a été ce défilé continu le mardi et le jeudi de parents arrivant avec leur feuille de pré-inscription pour « trouver une place ».....et le jeudi soir nous étions à 28 enfants en liste d'attente !! De quoi remplir à nouveau une classe !! Des Grands ! Des Moyens ! Des Petits !!

La surprise totale !! imprévisible !! mais finalement pas tant que ça !! Nous n'en serions pas là si nous avions une école supplémentaire dans le Centre Ville ! (eh oui! on n'a pas pu ouvrir une classe supplémentaire à Ronchèse faute de locaux!), ni à Mantéga l'année dernière ni à .... Auber est trop plein !!

Bref toutes les écoles qui gravitent largement autour de ce secteur sont pleines à craquer... avec des difficultés différentes selon leur emplacement, mais pas de locaux supplémentaires. Il ne reste plus rien à transformer en classe, ni dortoir, ni BCD... les locaux des élémentaires disponibles ont été eux aussi réquisitionnés.

Que leur répondre ?

« Allez donc à Nice Ouest, au Bois de Boulogne : avec 19 élèves par classe, l'école risque une fermeture » ?

NON !

Ce qu'il nous faut, réellement, c'est construire une nouvelle école maternelle au centre de Nice et avoir une politique d'effectifs de RAR ou ZEP ou ECLAIR (qu'importe le sigle!) pour les classes du Coeur de Ville (avec 25 élèves maximum par classe).

Et en attendant « Au secours !! » crions-nous .

La Cgt Educ' Action prendra toute sa place dans la concertation nécessaire autour de ce projet, et elle crie avec nous : « URGENCE » et prépare la mobilisation nécessaire. Le changement ça doit se faire aussi à Nice, et dans le centre Ville.

E. Caron, I. Soltziak, directrices en maternelle

# ✓ 1° degré

## AVEC 1000 POSTES, ON CHANGE L'ÉCOLE... MAGIE OU ILLUSION ?

Les 1000 postes rétablis dans le 1er degré en cette rentrée, s'ils ont donné une bouffée d'oxygène, ont bien entendu été insuffisants, et même pour certaines académies ridicules. Les 11000 postes annoncés pour 2013 constituent un progrès correspondant aux promesses du candidat Hollande, et nous attendons bien entendu des précisions sur la répartition de ces postes.

Nous osons espérer que la Loi de programmation sera à la hauteur des besoins pour répondre aux demandes du terrain. Et agirons pour cela.

Pour ce qui concerne la Cgt Educ'Action les objectifs sont clairs ! Il faut créer selon un plan pluri-annuel des emplois nécessaires pour :

- Assurer l'accueil de tous les enfants de 3 ans (la CGT demande la scolarisation obligatoire dès 3 ans) et l'accueil des

enfants de 2 ans dont les parents en font la demande.

- Rétablir les postes Rased supprimés et au-delà créer les postes spécialisés nécessaires.

- Assurer un volant de titulaires remplaçants correspondant à 10% des Equivalents Temps Plein, afin de compenser les absences et de mettre en place une Formation Continue à hauteur des besoins.

- Assurer une baisse des effectifs par classe et la création d'enseignants sur-numéraires.

Nous ne renoncerons pas à ces objectifs et appellerons à l'action pour obtenir satisfaction lors de cette année scolaire.

Yvon Guesnier

## Comité technique des Alpes-Maritimes : ambiance tendue!

Ce qui importe aux collègues, c'est le résultat : on ouvre, on ferme ! Mais les conditions de travail de cette instance sont méconnues. Bien évidemment l'ambiance change en fonction des moyens mis à disposition du DASEN (ex IA). Il faut rappeler que les syndicats sont là pour présenter les chiffres des collègues, et qu'en aucun cas ce ne sont eux qui prennent les décisions d'ouvertures ou de fermetures ou blocages. En revanche, nous votons à la fin pour signifier notre accord ou non. C'est la première fois, lors de l'ajustement de la carte 1er degré, que nous votons pour.

Vu le manque de moyens, on sait bien que si l'on ouvre d'un côté, on a toujours le risque de fermer ailleurs, car l'Administration travaille toujours sur le principe de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Après 5 ans de coupes sombres, ce n'est pas avec 10 postes que le DASEN allait remonter la pente. L'ambiance était donc tendue.

De fait, on a assisté à une dérive lors du dernier CT : un syndicat qui met en doute les chiffres d'une collègue. Ne demandez pas à la CGT Educ'Action d'aller taper sur l'école voisine pour obtenir gain de cause. Nous refuserons toujours de le faire. Alors que d'autres, ou l'Administration, se cachent derrière « l'équité départementale » pour essorer telle ou telle école, nous concevons notre rôle à l'inverse : il est de présenter ou de valoriser les spécificités de chacune car chaque école est particulière. Nous travaillons aux ouvertures, ou aux maintiens lorsqu'il y a risque de fermeture ; nous n'arguons pas pour les fermetures.

Espérons qu'avec le changement, l'on pourra ouvrir de nombreux postes pour la rentrée prochaine... et rendre plus respirable l'air du CT.

Elisabeth Caron

élue CGT Educ'action au CTSD 06

## Enquête sur le Projet de Réussite Educative (PRE) - appel au boycott

Enquête nationale sur les écoles qui bénéficient du PRE (ex. à l'Ariane : 3 enfants chez l'orthophoniste et 3 chez le Psy). A Nice, le PRE est géré par la mairie, lié au CUCS. L'Etat s'est désengagé au plan financier.

### Une idéologie passéiste

L'enquête est uniforme mais la réalité de terrain (les PRE) est diverse. Aucun PRE ne ressemble à un autre.

Les arguments sur la lourdeur du travail sont à prendre en considération. Les desseins de l'enquête sont en inadéquation avec la réalité sociale : on sent une idéologie passéiste derrière cette enquête. Si enquête sur le ressenti des enfants il doit y avoir, elle doit être faite par des sociologues.

Cette enquête est faite par une école de commerce. Pas de quoi s'en étonner : le PRE émane de la Loi Borloo, d'idéologie libérale. L'évaluation des PRE peut viser à valider un dispositif discriminant qui sélectionne un public nécessiteux et méritant.

Les PRE ne sont pas un dispositif EN. Leur évaluation ne doit pas reposer sur les personnels EN.

Pour toutes ces raisons, répondre à l'enquête du PRE ne va pas de soi. Les associations de parents ont matière à s'en inquiéter également.

Le pôle 1er degré 06

## Enquête PRE : en faire un outil pédagogique?

Vous avez ou n'avez pas un PRE. Vous n'avez pas eu accès au contenu de ce qu'on demande aux enfants !

L'enquête que la CGT Educ'Action appelle à boycotter comporte pourtant un aspect très intéressant.

Le livret soumis individuellement aux enfants, sous forme de diaporama sur internet, est en soi fort intéressant, pouvant amener une réflexion pour eux-mêmes sur leurs sentiments et ressentis, pour les plus âgés une critique

sur les représentations, sur le sens de certaines questions. Jusqu'à ce jour, ce sont les rééducateurs-trices des Rased qui suscitaient ce regard sur le bien-être ou non de l'enfant à l'école ou à sa maison. Quid de la disparition de ce personnel et de son rôle dans les écoles ?

Cet outil au service d'une enquête aux objectifs douteux pourrait prendre sa place, dans un autre cadre pour tous les enfants de toutes les écoles, en difficulté ou non, car enfin pour une fois on donne à l'enfant la parole, et on pourrait inventer des pistes pédagogiques très intéressantes.

E. Caron

## Payer pour travailler!

**A la demande de la CGT (en tout cas), s'est tenu jeudi 28/6 un groupe de travail sur les frais de déplacements des personnels itinérants relevant de la Dsden : MAI, ERH, CP, CPD, Rased. Les déplacements des TRS, ZIL et BD n'étaient pas à l'ordre du jour.**

**Compte-rendu sur notre site internet:**

<http://cgteducationnice.org/>

La dégradation des conditions de travail subies dans l'Education Nationale est bien visible aujourd'hui, tout particulièrement chez les titulaires récents.

Les enseignant-e-s en poste depuis moins de 10 ans paient lourdement l'addition au moment de leur mutation.

Le cumul des fermetures de postes et des postes réservés (pour les Professeurs stagiaires ou les collègues en difficulté sociale ou médicale) ne permet plus aujourd'hui d'obtenir un poste souhaité avant plusieurs années.

Comment s'explique une telle situation ? Très simplement par la conjonction de plusieurs facteurs apparus ces dernières années suite aux choix politiques des derniers ministres de l'Education nationale.

- La suppression importante de postes entraîne mécaniquement une réduction des possibilités de mutation pour toutes et tous.

- L'entrée directe des professeurs stagiaires sur le terrain oblige l'administration à bloquer des postes entiers hors ZEP qui leur sont réservés.

## La CGT vous représente à la commission administrative paritaire départementale du 06 (CAPD) dans un contexte difficile

- Les difficultés croissantes d'exercer le métier d'enseignant-e dans un monde en crise multiplie les demandes de postes réservés pour des situations médicales ou sociales préoccupantes.

- Le recul de l'âge de départ à la retraite réduit considérablement le nombre de postes libérés

pour la rentrée suivante.

- La mise en place des TRS (titulaire remplaçant de secteur) a réduit également l'offre de postes fractionnés à pourvoir définitivement.

Ainsi, nos « jeunes » collègues se retrouvent en majorité sans affectation à titre définitif, participent à un mouvement provisoire où le nombre de postes entiers est ridicule et finissent bien souvent par occuper des fractions de postes dispersées, des postes éloignés de leur domicile ou difficiles (ASH par ex). En bref, ces enseignant-e-s sont contraints d'assurer leur service dans des établissements non choisis et ce, plusieurs années d'affilée.

Une telle situation est de plus en plus insupportable et explique en partie le mal être croissant des enseignant-e-s.

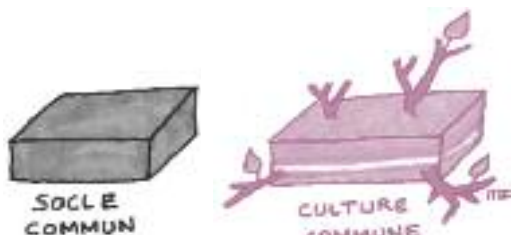
Leïla Saimi, élue en CAPD

## JE LUTTE DES CLASSES

### Des 200 familles aux 500 Français les plus riches...

Le classement 2012 de Challenges montre que les 500 plus riches français ont cumulé 267 milliards d'euros de gain. Soit autant que les recettes de l'État. Voilà une bonne source de taxation à étudier pour réduire les déficits et la dette publique.

### Une Urgence : Remplacer le "Socle commun" par une culture commune émancipatrice



### La Cgt Educ'action revendique :

- la redéfinition des missions de l'école publique, permettant à chacun-e d'accéder à une culture la plus étendue et la plus émancipatrice possible ;
- l'abandon définitif de toutes références au socle commun et de ses corollaires (livret personnel de compétences, évaluations nationales CE1 et CM2 dans leur conception actuelle, aide personnalisée, stages de remises à niveau, etc.).

### Améliorer nos conditions de travail... Revaloriser enfin nos salaires

Le salaire des fonctionnaires d'État est calculé à partir du point d'indice (4,6303€).

Celui-ci est bloqué depuis le 1er juillet 2010, ce qui a pour effet une baisse régulière de nos salaires. La nouvelle Ministre de la Fonction Publique a annoncé qu'elle maintenait ce gel, c'est-à-dire qu'elle poursuit de la baisse de nos salaires du fait de l'inflation. Or, c'est sur la valeur du point que sont calculés les traitements de la Fonction publique sur laquelle sont assis 95 % des rémunérations versées. Depuis 1984, début de cette politique de « désindexation », la valeur du point a perdu plus de 26 % par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation.

### AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE

Non seulement nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires. Cela a commencé par la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction Publique en 2005, système de retraite par capitalisation. Ce dispositif nous coûte en moyenne 1 % du net à payer par le biais de sa cotisation. Et voilà que, depuis 2011, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui, elle, dès 2012, nous retranche 0,54 % de pouvoir d'achat. Il faut ajouter à cela, le délai de carence, le premier jour d'arrêt maladie n'est plus payé depuis le 1er janvier 2012.

### Augmenter les salaires : c'est nécessaire, juste et possible !

Dans le même temps, les conditions de travail des enseignants se sont considérablement dégradées :

- Suppressions massives de postes avec pour conséquence un nombre d'élève par classe record en Europe, selon l'OCDE ;
- Intégration à marche forcée des élèves en situation de handicap ;
- Réduction du temps hebdomadaire d'enseignement et alourdissement des programmes ;
- Bureaucratisme liée au « pilotage » par indicateur ;
- Suppression des moyens accordés aux projets éducatifs ;
- Socle commun réduisant de fait les connaissances des élèves.
- Livret personnel de compétences qui accentue le fichage des élèves et le fléchage des personnels.
- Aide personnalisée inefficace et stigmatisante...

Si à cela on ajoute l'instauration de la journée de carence pour les arrêts maladie, l'allongement de la durée de cotisation, l'instauration de la décote, le recul de l'âge de départ en retraite, le malaise est aujourd'hui profond dans le milieu enseignant.

Pour la Cgt Educ'action, redonner une priorité à l'Éducation, passe par une nette amélioration des conditions de travail. Marquer le changement passe aussi par une revalorisation conséquente des salaires. Nous exigeons un rattrapage uniforme de 70 points d'indice, soit 300 € pour tous.



## Concertation sur la refondation de l'école

Le gouvernement a lancé cet été une concertation nationale devant proposer les grands choix éducatifs nécessaires à notre pays en vue d'élaborer la loi d'orientation et de programmation pour l'école.

Si le débat de fond sur la place et les missions du système éducatif au sein de la nation est nécessaire et peut permettre d'élaborer une cohérence à moyen terme, son organisation est ressentie par les personnels comme une fumisterie; et est source de déception et frustration.

En effet, cette concertation ne semble ouverte qu'aux « responsables » et aux « experts », tout étant discuté et décidé à Paris. Certes, des colloques, forum-débats ou autres sont organisés dans les académies. Ainsi dans l'Académie de Nice :

- Colloque « numérique à l'école » mercredi 12 après midi à Nice
- Forum-débat « Le décrochage scolaire » jeudi 13 fin d'après-midi aux Arcs
- Forum-débat « Liaison enseignement secondaire – enseignement supérieur » vendredi 14 fin d'après-midi à Sophia Antipolis
- Forum débat « L'éducation prioritaire » lundi 17 fin d'après-midi au Muy
- « Manifestations » auxquelles s'ajoute un

CAEN inter académique de la région PACA (Comité Académique de l'Education Nationale regroupant les représentants personnels de l'EN, ceux des collectivités territoriales, des parents d'élèves, des salarié-e-s du privé, ...) mardi 18 après-midi à Marseille pour permettre la « concertation entre collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'EN ».

Comme on le constate, ces réunions ne sont pas organisées pour permettre une participation massive des collègues, d'autant moins que la diffusion des 4 réunions de l'académie est plutôt confidentielle. On n'en voit pas l'utilité si ce n'est de faire croire à une concertation ouverte.

Des journées banalisées qui nous auraient permis de débattre sur nos lieux de travail et pendant nos heures de travail nous ont été refusées (à noter que le SGEN CFDT a jugé cette demande inappropriée ...)

Dans le même temps, la frustration et la déception montent dans les salles de professeur-e-s. Nous attendions du nouveau gouvernement une réflexion, une vraie concertation de tous les personnels, si besoin des décisions suspensives sur les « réformes » imposées par ses prédécesseurs :

- Socle commun,

- Livret de compétence (même si on nous promet une version light pour cette année),
- Bac pro 3 ans
- Réforme du lycée (accompagnement personnalisés, autonomie des établissements,...)
- Réforme des séries STI, STL, STMG,...
- Collège unique

Nos collègues ont la triste impression que derrière le bel écran de la concertation pour la refondation de l'école notre nouveau gouvernement ne remet en cause aucune des principales mesures destinées à mouler le système éducatif dans le carcan libéral et managérial.

Le soulagement d'en avoir fini avec l'ère sarkozyste ne doit pas nous endormir. Nous devons rester vigilants et surtout revendicatifs si nous voulons une réelle transformation de l'Ecole.

Jean-Pierre Quartier



Un certain nombre de nos élèves, du fait de leur handicap, requièrent une aide humaine en classe. Elle a jusqu'ici été définie sous deux formes : l'Auxiliaire de vie scolaire **individuelle** (Avsi) ou **collective** (Avsco).

Les fonctions de l'Avsco ont été redéfinies en 2009 lorsque les CLIS et ULIS ont pris le "i" d'inclusion : ce personnel a désormais plus particulièrement vocation à favoriser l'inclusion des élèves de ces structures, dans les classes ordinaires.

L'attribution d'une aide individuelle est évaluée à la MDPH par une équipe pluridisciplinaire, qui doit notamment se prononcer sur le nombre d'heures et sur les missions principales de l'Avsi auprès de l'élève handicapé. Le nombre d'heures est évalué à la louche : le plus souvent c'est un mi-temps, parfois un 3/4 temps ou un temps complet; à charge pour les équipes pédagogiques de gérer ça dans le détail, en fonction des horaires de l'Avsi, des besoins évolutifs de l'écologiste,

des nécessités du programme, etc. En tout état de cause, tout le monde a à cœur que l'élève ne devienne pas complètement dépendant de son Avsi : il lui est demandé de trouver la bonne mesure entre l'aide et l'assistance.

Çà et là, ont pu se développer quelques expériences intéressantes : le hasard, la nécessité ou au

contraire une exigence réfléchie placent parfois dans une même classe plusieurs élèves handicapés; l'Avsi partage alors sa disponibilité entre deux ou trois enfants; ou alors, les élèves sont dans plusieurs classes, mais l'emploi du temps de l'Avsi est découpé par l'équipe pédagogique de façon à répondre au plus près aux besoins de chaque élève, en fonction des matières notamment. L'avantage, c'est que l'Avsi n'est pas collé en permanence aux basques du marmot, qui alterne moments de facilitation

et moments d'autonomie.

Ces expériences peuvent expliquer la création de la fonction d'Auxiliaire de vie **mutualisée** (AvsM), précisée dans le décret n° 2012-903 du 23-7-2012. Les

critères se réfèrent explicitement à la nature des besoins de l'élève : "L'aide mutualisée est destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue." Mais du coup, l'aide individualisée ne se définit plus que par rapport à l'aide mutualisée, qui devient la norme : "Elle est accordée lorsque l'aide mutualisée ne permet pas de répondre aux besoins d'accompagnement". Sans faire de procès d'intention aux ministères concernés, on peut dès lors se demander si ce nouveau texte ne tombe pas opportunément bien pour compenser les manques criants de moyens dans

les académies; sans l'attendre, n'avait-on pas déjà vu telle inspection académique demander en janvier à la MDPH de ne plus notifier d'Avsi qu'à compter de la rentrée suivante! 6 mois de besoins seraient ainsi passés à l'as! Nos institutions se tiennent par la barbichette : ainsi, quand une MDPH notifie une aide mutualisée, sans quotité horaire, elle permet à l'E.N. de s'acquitter à bon compte de ses obligations envers les élèves handicapés. Des I.A. s'étaient vus condamnées à une forte astreinte pour n'avoir pas octroyé à des élèves le quota d'heures prescrit. Avec un tel texte, l'E.N. échappe aux poursuites si l'AvsM passe ne serait-ce qu'une heure aux côtés du potache!

Au total, si ce décret a été assurément inspiré par des professionnels soucieux d'améliorer le dispositif, on peut légitimement craindre que sa rédaction ne soit utilisée à des fins basement comptables.

**Mutualiser :  
sur le dos  
des élèves  
handicapés?**